

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

2012-06-04

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU LUNDI 04 JUIN 2012, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20 H 00 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :

Monsieur Gilles Simard, conseiller poste numéro 1

Monsieur Guy Bond, conseiller poste numéro 2

Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3

Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4

Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5

Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de l'assemblée, sous la présidence du maire, monsieur **Dany Larivière**.

Marc Lévesque, directeur-général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Rés. 12-06-098

Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu d'ouvrir l'assemblée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2- PERIODE DE REFLEXION

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 12-06-099

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets si tous les membres du conseil ayant droit de voter sur le sujet sont alors présents et en accord. Un point concernant le pavage du 5^e rang est ajouté aux varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption et, par le fait même, ils adoptent la dispense de lecture.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 12-06-100 Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- COMPTES DU MOIS

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2012

Rés. 12-06-101 Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'approuver la liste des comptes du mois de mai 2012 et d'en autoriser le paiement, totalisant la somme de 485 234,38 \$;

<i>RAPPORT DES COMPTES DU MOIS COURANT</i>	
COMPTES FOURNISSEURS (à payer):	460 232.07 \$
ACCÈS D (incompressibles-payées):	7 552.29 \$
<i>RAPPORT DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT</i>	
COMPTES FOURNISSEURS (à payer):	3 018.51 \$
<i>JOURNAL DES SALAIRES</i>	
SALAIRES (incompressibles-payées) :	14 431.51 \$
TOTAL DES COMPTES DU MOIS:	485 234.38 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEPOT DU RAPPORT MENSUEL DES DEPENSES EFFECTUEES ET AUTORISEES EN VERTU DU REGLEMENT 530-2007

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses effectuées et autorisées en vertu du règlement 530-2007 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences.

Le conseil en prend acte.

6- DEMANDES DE CITOYENS OU ORGANISMES

RADIO-ACTON RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

Rés. 12-06-102 Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu que la municipalité renouvelle sa carte de membre de Radio-Acton. Le montant alloué est de 1 000,00 \$ soit, le milieu entre le forfait # 1 et le forfait de la proposition aux municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA REGION D'ACTON, AVIS DE COTISATION 2012-2013

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 12-06-103

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la Municipalité renouvelle sa carte de membre pour l'année 2012-2013, au montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

OBV YAMASKA, APPUI A LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ETATS GENERAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE YAMASKA

ATTENDU le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska coordonne des États généraux sur le bassin versant ;

ATTENDU que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau ;

ATTENDU que ces états généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant ;

ATTENDU que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

ATTENDU que les États généraux bonifieront le plan directeur de l'eau du bassin versant et justifieront d'avantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE ;

Rés. 12-06-104

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement proposé et résolu de soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9048-3926 QUEBEC INC, DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN GYMKHANA

ATTENDU la demande pour l'organisation d'une compétition d'un gymkhana les 27, 28 et 29 juillet 2012 ;

ATTENDU que l'évènement est organisé avec la collaboration du Circuit Cavalier Région Acton ;

ATTENDU que le promoteur est informé de la réglementation en vigueur concernant cette activité ;

Rés. 12-06-105

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu que la municipalité autorise le promoteur à réaliser cet évènement.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE LA RIVIERE NOIRE, PERSONNE DESIGNEE DE LA MUNICIPALITE

Une requête sera faite auprès de la population et le point est reporté à la prochaine assemblée.

EQUIPE DE SOCCER U14 DE SAINT-THEODORE-D'ACTON, DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA PARTICIPATION A UN TOURNOI

Rés. 12-06-106

Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu que la municipalité accorde le montant de 200,00 \$, afin d'abaisser le coût d'inscription de l'équipe U14, entraîné par monsieur Martin Larivière, au tournoi de soccer de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE CITOYENS, GRAVIER DANS LE 5^E RANG

Le point est annulé.

7- PERIODE DE QUESTIONS

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

Début à 20h22.

Claude Ledoux : Problème d'eau sur terre à bois.
Conseil : Visite de l'inspecteur-municipal à prévoir.

Fin à 20h39.

8- TRAVAUX PUBLICS

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU le besoin d'épandage d'abat-poussière, pour une quantité approximative de 38 000 litres, sur les chemins de gravier de la municipalité ;

ATTENDU la soumission reçue de Somavrac ;

ATTENDU que le budget alloué est respecté ;

Rés. 12-06-107

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu que la municipalité accorde le contrat d'abat-poussière à Somavrac, au montant de 0,298 \$ le litre et, autorise l'inspecteur-municipal à planifier l'épandage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ACHAT D'UNE FAUCHEUSE

ATTENDU l'achat d'un tracteur par les travaux publics en 2011 ;

ATTENDU que ce tracteur peut servir à faucher les bords de chemins ;

ATTENDU que cet équipement a été budgété pour l'année 2012 ;

Rés. 12-06-108

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'acheter une faucheuse à Machinerie C.H., au montant de 8 900,00 \$ et, de payer cette dépense à même le fond général de l'année en cours par les immobilisations (03-31000-005).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PAIEMENT DU CAMION 10 ROUES

ATTENDU l'achat d'un camion 10 roues neuf pour le déneigement, par la résolution 11-06-144 ;

ATTENDU la livraison du camion au mois d'avril 2012 ;

Rés. 12-06-109

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Gilles Simard et résolu :

QUE la municipalité paie la facture au montant avant taxes de 185 553,00 \$, à Centre du Camion Beaudoin inc. ;

QUE la retenue de cinq pourcent soit gardée le temps de finaliser les ajustements sur le camion ;

QU'une facture pour les travaux réalisés en avril 2012, sans l'aide de ce second camion 10 roues, soit envoyée à Centre du Camion Beaudoin inc. ;

QUE la dépense soit payée par l'excédent de fonctionnement affecté au camion 10 roues de l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRAVAUX DE MARQUAGE DES LIGNES DES RUES DE LA MUNICIPALITE

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

DEPOT DU SUIVI DES TRAVAUX DU 6^E RANG

Dépôt par le directeur-général & secrétaire trésorier, du suivi des travaux de trottoir, du réseau pluvial et de pavage en cours dans le 6^e rang.

Le conseil en prend acte.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

AUGMENTATION SALARIALE DE L'INSPECTEUR-MUNICIPAL

Rés. 12-06-110

Il est unanimement proposé et résolu que la Municipalité augmente le salaire de l'inspecteur-municipal, monsieur Réjean Brunelle, au taux établi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LE CAMION 10 ROUES NEUF

Le conseil n'y donnera pas suite.

9- SERVICE D'INSPECTION DES BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'EXTENSION DE DELAI, MATRICULE 7661-51-8283

ATTENDU que la Municipalité a émis un permis le 2 juin 2009. pour un agrandissement au bâtiment principal ;

ATTENDU que l'article 12.2.5 du règlement de zonage 03-468, stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai de 24 mois suivant la date d'émission, soit le 2 juin 2011 ;

ATTENDU qu'une extension de délai a été accordée en 2011 ;

ATTENDU qu'un avis d'infraction a été envoyé par l'inspecteur en bâtiments le 15 mai 2012 ;

ATTENDU que le propriétaire est de bonne foi et demande une extension du délai d'un an ;

Rés. 12-06-111

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité reporte la date limite du délai d'extension au 31 mai 2013 ;

QUE le conseil mentionne sa bonne volonté mais qu'il s'agit du dernier délai accordé concernant ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Rien à signaler.

DOSSIER D'INFRACTION

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dossiers ayant reçus une lettre d'information, matricule # 7562-34-8025, 7163-88-6954, 7563-88-3498, 7160-37-2500, 7660-49-1841, 7661-58-6101, 8161-90-2028.

Dossiers ayant reçus un dernier avis d'infraction, matricule # 7961-56-7830, 7660-19-7945, 7661-51-8283.

PERMIS EMIS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments, de la liste des permis émis au mois de mai 2012.

Le conseil en prend acte.

ECHEANCE DU MANDAT DE TROIS MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU qu'au 30 avril 2012, le poste de président de monsieur Clément Larivière, le poste # 1 de monsieur Gilles Simard ainsi que le poste # 3 de monsieur Jean-Guy Fontaine sont à échéances ;

ATTENDU la volonté de ces membres à poursuivre leurs mandats ;

Rés. 12-06-112

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la Municipalité nomme messieurs Clément Larivière, Gilles Simard et Jean-Guy Fontaine membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour les deux prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10- CONSEIL

ROUTES COLLECTRICES, RENCONTRE AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS ET LES MUNICIPALITES DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON ET DE WICKHAM

Dépôt du compte-rendu de la réunion s'étant tenu le 17 avril 2012 entre les partis impliqués.

Le conseil en prend acte.

GAZ DE SCHISTES, RESOLUTION AU MDDEP ET AU MRNF CONCERNANT UN SUIVI SUR L'INDUSTRIE

Un projet de résolution a été déposé. Le point est reporté à la prochaine assemblée.

11- GESTION & DIRECTION GENERALE

ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DEPENSES ET PREMIER TRANSFERT DE POSTES BUDGETAIRES

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs datés du 30 avril 2012, tel que requis par l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec* ;

ATTENDU que le budget initial a été révisé ;

Rés. 12-06-113

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

QUE les états comparatifs, datés du 30 avril 2012, soient approuvés ;

QUE les montants des postes budgétaires, tel que présentés au journal du budget révisé 1, soient transférés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT SUR LES INONDATIONS DE CHEMINS DU 22 MAI 2012

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

12- LOISIRS

ADOPTION DU PLAN ET DU BUDGET DES FESTIVITES DE JUIN 2012

Une assemblée extraordinaire est convoquée par le maire afin de délibérer plus en détails sur le sujet. Tous les membres du conseil présents prennent connaissances de l'avis de convocation.

EMBAUCHE DES ANIMATEURS/TRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2012

ATTENDU la résolution 12-02-041 concernant l'appel de candidatures pour des postes au camp de jour ;

ATTENDU les entrevues réalisées par la direction et la coordonnatrice aux loisirs ;

Rés. 12-06-114

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de mesdames Virginie Champagne, Mylène Gaudette et de Frédérique Grégoire pour la période estivale, à titre d'animatrices du camp de jour ;

QUE le conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à prendre entente sur les modalités d'embauches, telles que préparées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2011 DE LA BIBLIOTHEQUE

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6 et déléguée responsable de la bibliothèque, dépose les états financiers 2011 de la bibliothèque.

Le conseil en prend acte.

13- USINE D'ÉPURATION

DEPOT DES RAPPORTS DU MOIS D'AVRIL 2012 DE LA FIRME AQUATECH

Le conseil en prend acte.

14- CORRESPONDANCES

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items à l'ordre du jour auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important d'inscrire au procès-verbal.

DEPOT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES DU MOIS DE MAI 2012

Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) :
Dépôt du rapport annuel 2011.

SADC Région d'Acton :
Invitation à l'assemblée générale annuelle.

Députée Marie-Claude Morin :
Pique-nique annuel.

Le conseil en prend acte.

15- REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA REGIE POUR LE MOIS DE MAI 2012

Le conseil en prend acte.

16- M.R.C. D'ACTON

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA MRC D'ACTON POUR LE MOIS DE MAI 2012

Le conseil en prend acte.

17- SERVICE INCENDIE

DEPOT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'AVRIL 2012

Le conseil en prend acte.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

DEPOT DE LA FACTURE DE LA QUOTE-PART 2011 DU SERVICE DES INCENDIES

Conformément à l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, dépôt de la facture de la ville d'Acton Vale concernant la dernière quote-part pour l'année 2011.

Le conseil en prend acte.

18- RAPPORTS, SUIVI DES DOSSIERS

Guy Bond, conseiller poste numéro 2 et président de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, fait par aux membres du conseil de l'intention d'une nouvelle municipalité à adhérer à la régie.

19- AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion donné.

20- ADOPTION DE REGLEMENTS

Aucun règlement adopté.

21- VARIA

MODIFICATION AU CONTRAT DE PAVAGE DU 6^E RANG & 7^E RANG – ST-2012-02

ATTENDU les travaux de pavage du 6^e & 7^e rang en juin 2012 par Pavage Drummond inc. ;

ATTENDU la possibilité de paver également une partie du 5^e rang à moindre coût ;

ATTENDU l'estimé de la firme d'ingénierie Consumaj inc au montant de 18 700,00 \$, représentant 5 % du contrat initial ;

Rés. 12-06-115

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE le conseil autorise le pavage de 110 mètres du 5^e rang, à même le contrat ST-2012-02 ;

QUE le conseil autorise les travaux publics à l'utilisation d'un rouleau compacteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

Début à 21h40.

Fin à 21h57.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 12-06-116

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dany Larivière
Maire

Marc Lévesque
Directeur-général
& secrétaire-trésorier